



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre conseillers :**

En exercice	35
Présents	32
Votants	33

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2017/080**

**Budget principal de la  
commune : Décision  
Budgétaire Modificative n°2.**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 31 mai 2017, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 18 mai 2017  
Le Maire



**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES

**ETAIT(ENT) ABSENT(S)** : Hugues RICHARD, Pascale BARAILLE

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice générale adjointe des services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

**Accusé de réception**

Reçu le **31 MAI 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2017/246 du 15 décembre 2016 approuvant le budget primitif de la ville de Millau ;

Vu la délibération n°2017/031 du 30 mars 2017 relative à la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de la commune ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2017 du budget principal de la commune intégrait les résultats de l'exercice 2016 ;

Considérant que lors du conseil municipal du 30 mars les diverses dotations de l'Etat n'étaient pas encore connues et qu'elles ont été mises en lignes mi-avril 2017 ;

Considérant que la décision modificative n° 2 réajuste les montants des dotations à l'exception du FPIC non encore connu et permet d'inscrire de nouveaux crédits suite à des décisions intervenues depuis le dernier conseil municipal ;

Considérant que la décision modificative n°2 s'équilibre en recette et dépenses de fonctionnement à 208 695 euros et s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à 1 188 839 euros.

Considérant que les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

– Section de fonctionnement :

DEPENSES

Quote part entretien bâtiment 15 rue du Rajol : .....	7 802,00€
Complément manifestations du 14 juillet .....	6 500,00€
Crédits de fonctionnement supplémentaires théâtre : .....	47 000,00€
Facturation ADS communauté de communes .....	70 000,00€
Réduction masse salariale transfert ADS .....	-107 888,00€
Admission en non-valeur .....	21 000,00€
Remboursement participation chauffage SEMEA Place E Calvé .....	41 144,70€
Subvention exceptionnelle Jardins du Chayran: .....	20 000,00€
Subvention exceptionnelle Myriade .....	7 000,00€
Voyage Paris CMJUNIOR SENIOR .....	7 000,00€
Gardiennage Plage Gour de Bade : .....	4 000,00€
Complément subvention de fonctionnement à l'association Millau Larzac : .....	2 000,00€
Complément subvention exceptionnelle à l'association Millau Larzac : .....	10 000,00€

RECETTES

Ajustement DGF: .....	85 822,00€
Ajustement DSU: .....	48 300,00€
Ajustement DTCP: .....	80 073,00€

- Section d'investissement :

DEPENSES

Reconfiguration logiciel ATAL : .....	15 300,00€
Acquisitions foncières Bêches : .....	800 000,00€
Matériel théâtre Maison du peuple .....	20 000,00€
Travaux parc scolaire : .....	10 000,00€
Participation communauté Rd 809 (changement de compte) : .....	181 000,00€
Cinéma – complément de crédits pour travaux : .....	85 000,00€

RECETTES

Diminution FCTVA 2017 non pris en compte par Préfecture: .....	-61 034,00€
Complément taxe aménagement : .....	43 000,00€
Fonds Barnier Bêches : .....	800 000,00€
Complément amendes de police .....	83 000,00€
Cinéma – participation SFEC : .....	271 478,00€